



# CERTIFICAT DE QUALITE

## CHAÎNE DE CONTRÔLE PEFC

Société

**ETOILE IMPRIM**  
95872 - BEZONS

N° Chaîne de contrôle

**FCBA/08-00863**

La chaîne de contrôle de l'entreprise ci-dessus désignée est en conformité avec les exigences PEFC\* en vigueur.

Ce certificat est délivré selon le référentiel PEFC de la chaîne de contrôle des bois de FCBA MQCERT 07-175

Périmètre	Méthode utilisée	Définition matières premières
IMPRIMERIE	Séparation physique	Appendice 1

Ce certificat atteste la vérification de la chaîne de contrôle, fondée sur un contrôle permanent.

Il ne peut préjuger d'évolutions ou de décisions qui seraient prises en cours d'année.

La liste des entreprises sous certification est disponible sur les sites Internet :

[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr) et <http://register.pefc.cz>

**cofrac**



ACCREDITATION  
N°5-011  
PORTEE  
DISPONIBLE SUR  
[WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

*\* annexes Ixa et Ixb du schéma français de certification forestière, traduction des annexes 4 et 5 du document technique international du PEFC Council et recommandations professionnelles applicables.*

LE RESPONSABLE CERTIFICATION  
**Alain HOCQUET**

N° de Certificat

**619/2008**

Date : 28 janvier 2008

Valable jusqu'au 27/01/2013



10, avenue de Saint-Mandé  
75012 Paris  
Tél. : +33 (0)1 40 19 49 19  
Fax : +33 (0)1 43 40 85 65  
[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)



## AUTORISATION D'USAGE DE LA MARQUE PEFC

Monsieur,

Je vous informe que l'Association Française de Certification Forestière, notifiée pour la France par le Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFCC) sous le numéro PEFC/10-1-1, a reçu favorablement votre demande de droit d'usage de la marque PEFC en date du 7 décembre 2007.

Cette autorisation d'usage de la marque porte sur une utilisation sur le produit et en dehors du produit au titre de la catégorie 3 d'utilisateur de la marque.

Ainsi, l'AFCF a le plaisir de vous faire savoir que

**ETOILE IMPRIM**

**2, rue Henri de France**

**95872 BEZONS cedex**

**Bénéficie du numéro de droit d'usage de la marque suivant :**

**PEFC/10-31-1189**

Je vous rappelle que ce numéro de droit d'usage doit accompagner systématiquement toute utilisation de la marque conformément au paragraphe 7 des Règles d'utilisation de la marque PEFC. En outre, le non-respect de ces règles entraîne une suspension immédiate du droit d'usage ainsi qu'une sanction financière conformément au paragraphe 14 des Règles d'utilisation de la marque.

Cette autorisation de droit d'usage de la marque PEFC reste valable jusqu'au 27 janvier 2013 sous réserve du maintien de l'attestation PEFC de conformité de la chaîne de contrôle.

Enfin, vous trouverez ci-joint un kit complet pour la reproduction du logo PEFC et comportant les règles d'utilisation de la marque PEFC.

Vous félicitant pour l'obtention de cette autorisation, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mon profond respect.

Le Président de l' Association Française de Certification Forestière,

H. de VENEVELLES

*Licence*